GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Mémoire de l'honneur

-

Mission Archives

-

19 septembre 2025

Retrouver une ancienne élève des maisons d'éducation de la Légion d'honneur

Les archives produites par la grande chancellerie concernant les élèves des maisons d'éducation de la Légion d'honneur (MELH) sont conservées à la maison d'éducation de Saint-Denis.

Une note historique sur ces maisons est disponible sur le portail :

https://archives.legiondhonneur.fr/decouvrir-apprendre/les-dossiers-de-la-grande-chancellerie/historiques-et-chronologies

En cours de classement depuis quelques années, ces archives ne sont que partiellement accessibles et communicables. Le portail est toutefois alimenté régulièrement et **enrichi des nouveaux instruments de recherche**.

Le dossier d'une élève contient les démarches préalables à son admission et l'histoire de sa scolarité, en suivant à la fois ses évaluations et les relations entre ses parents et l'administration. D'autres fonds permettent également de trouver la trace d'une élève dans les registres de scolarité des maisons d'éducation mais la recherche y est plus aléatoire.

1. Ce que conserve la GCLH

Parmi les archives des maisons d'éducation, plusieurs types de documents permettent de retracer le parcours d'une ancienne élève : les dossiers de scolarité, les registres de gestion des maisons d'éducation, les fiches d'élèves.

Si tous ces fonds ne sont pas encore entièrement classés, une partie d'entre eux est toutefois accessible et communicable.

A. Histoire du fonds

Rassemblés par l'aumônier de la maison de Saint-Denis, l'abbé Gabriel Grimaud, dans les années 2000 lorsqu'ils ne servaient plus, les dossiers les plus anciens, regroupés en deux tranches chronologiques, et classés par ordre alphabétique, ont été conservés dans des caves pendant de longues années. Ils ont subi les aléas de leurs conditions de conservation dégradées. Si les plus anciens doivent encore être traités, l'inventaire des dossiers les plus récents est en cours depuis 2021 : au fur et à mesure du travail, les dossiers sont classés et dépoussiérés, puis reconditionnés.

Les dossiers les plus récents ont été inventoriés et entreposés dans un local plus sain, avant de rejoindre le bâtiment archives à l'été 2025. Ils ne sont toutefois pas encore communicables.

Les registres de gestion et les fiches d'élèves, documents complémentaires pour la recherche d'une ancienne élève des maisons d'éducation, n'ont pas non plus bénéficié de conditions de conservation optimales. Avant d'être communicables, ils doivent donc être dépoussiérés et reconditionnés, ou restaurés pour certains d'entre eux.

B. Présentation des archives

Plusieurs types de documents permettent de retrouver la trace du passage d'une élève dans les maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

Les dossiers d'élèves :

Retrouver le dossier d'une ancienne élève est le meilleur moyen pour reconstituer de façon simple et exhaustive la scolarité d'une jeune fille. La grande chancellerie de la Légion d'honneur conserve l'intégralité de ce fonds, depuis 1808 et l'ouverture des maisons d'éducation. Ce fonds est réparti en trois ensembles :

- Les dossiers antérieurs à 1918 : non classés ni inventoriés
- Les dossiers des élèves sorties entre 1918 et 1980 : en cours de classement et d'inventaire (lettres A à F classées)
- Les dossiers des élèves sorties entre 1981 et 2011 : classés et inventoriés

Les dossiers les plus récents ne sont pas encore versés et sont rassemblés dans les locaux de la maison d'éducation de Saint-Denis à la fin de la scolarité des élèves.

Les fiches d'élèves :

Rassemblées et conservées une fois que ces fiches ne servent plus, elles pourront à terme permettre de retrouver une élève des maisons d'éducation présente dans la seconde moitié du XXe siècle. Actuellement non classées, elles ne sont pas communicables, et ne peuvent donc être utilisées pour retrouver la trace de la scolarité d'une élève.

Les registres de gestion :

Inventoriés par la mission archives à l'été 2024, ces registres produits par différents services sont très hétérogènes et couvrent plusieurs décennies de fonctionnement des MELH. La maison de Saint-Denis représente la majorité avec 120 items identifiés. Ce fonds compte toutefois une part non négligeable de registres communs à toutes les maisons d'éducation (48 items identifiés) ainsi que certains ensembles spécifiques aux maisons d'Ecouen et de La Tronche. Parmi eux, certains ont trait à l'admission et à la scolarité des élèves. En raison de leurs mauvaises conditions de conservation passées, ces registres sont en attente de restauration et ne sont pas communicables.

En raison des contraintes matérielles qui pèsent sur ces deux dernières catégories de documents, ils sont actuellement inaccessibles pour tout type de recherche, aussi ne ils seront pas mentionnés dans la suite de ce document.

2. Comment chercher

Avant de vous lancer dans la recherche d'une ancienne élève des maisons d'éducation de la Légion d'honneur, ces quelques éléments vous permettent de savoir si votre quête a des chances d'aboutir. En fin de fiche, vous pourrez également retrouver des éléments qui vous permettront d'élargir votre recherche. Enfin, s'agissant de documents en cours de classement, n'hésitez pas à visiter à nouveau ce site pour vous informer des mises à jour qui peuvent avoir eu lieu.

A. Ce que vous ne trouverez pas

Seules les archives relatives aux maisons d'éducation directement administrées par la grande chancellerie de la Légion d'honneur sont gérées par la mission archives. Vous ne trouverez donc pas ici les archives relatives aux maisons d'éducation de la Légion d'honneur tenues par la congrégation de la Mère de Dieu :

- Les Loges 1811-1881
- Les Barbeaux 1813-1814
- Rue Barbette 1811-1860 et Ecouen 1860-1881

B. Disponible sur le portail

En raison du classement et du traitement préalables des fonds nécessaire avant toute communication, seuls les éléments relatifs aux dossiers des élèves ayant quitté les maisons d'éducation entre 1918 et 1980, et dont le patronyme est compris entre Abadie et Fuster sont librement consultables sur le portail des archives de la grande chancellerie de la Légion d'honneur. Au fur et à mesure de l'avancée des classements, le site internet sera enrichi et mis à jour par la publication des éléments relatifs aux dossiers correspondants aux patronymes suivants sur le portail.

3. Modalités pratiques

Avant toute recherche, il est important de réunir le plus d'informations possibles sur la personne que vous recherchez. Certains éléments sont indispensables (en italique) :

- *Le nom de naissance*
- *Tous les prénoms* (et pas uniquement le prénom d'usage, qui peut différer du premier prénom)
- *La date de naissance*
- La date d'entrée dans les maisons d'éducation (la plus précise possible)
- La ou les maisons d'éducation fréquentées

Sans ces éléments, il vous sera impossible de retrouver la trace d'une ancienne élève des maisons d'éducation.

A. Communicabilité

En raison des règles de communicabilité établies par le *code du Patrimoine*[1], les dossiers les plus récents ne sont pas librement communicables : ils ne le deviennent qu'après un délai de 50 ans à compter de la date du document le plus récent inclus dans le dossier.

B. Archives en ligne

Le portail des archives de la grande chancellerie de la Légion d'honneur est le premier endroit où chercher la trace d'une ancienne élève des maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

Dans le menu Rechercher, choisissez la Recherche thématique, puis les Dossiers d'élèves des maisons d'éducation. La colonne à droite de l'écran vous permet alors d'effectuer votre recherche : le plus simple est de sélectionner le menu Nom, de cliquer sur les trois traits horizontaux, de sélectionner l'initiale de la personne que vous cherchez, puis son patronyme : les résultats de votre recherche s'affichent alors au centre de la page : il vous suffit de cliquer sur le nom de la personne pour afficher le détail des informations la concernant.

C. Demande de recherche

En cas de recherche historique, ou de recherche administrative, la communication d'un dossier, via sa numérisation à la demande par le prestataire désigné par la GCLH, peut être envisagée.

Pour cela, contactez la mission Archives en donnant tous les éléments en votre possession pour identifier la personne, ainsi que la cote du dossier si vous avez pu la retrouver sur le portail des archives. Il vous faut également justifier votre demande, en précisant votre objectif et son contexte. Les archivistes sont alors juges du bien-fondé de votre demande.

En cas de demande administrative nécessitant une dérogation, il vous sera demandé de prouver votre identité.

---

[1] Code du Patrimoine, article L213-2 :
« Par dérogation aux dispositions de l'article L. 213-1 :
I. – Les archives publiques sont communicables de plein droit à l'expiration d'un délai de : […]
3° Cinquante ans à compter de la date du document ou du document le plus récent inclus dans le dossier, pour les documents dont la communication porte atteinte au secret de la défense nationale, et qui ont pour ce motif fait l'objet d'une mesure de classification mentionnée à l'article 413-9 du code pénal, ou porte atteinte aux intérêts fondamentaux de l'Etat dans la conduite de la politique extérieure, à la sûreté de l'Etat, à la sécurité publique, à la sécurité des personnes ou à la protection de la vie privée, à l'exception des documents mentionnés aux 4° et 5° du présent I. Le même délai s'applique aux documents qui portent une appréciation ou un jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou facilement identifiable, ou qui font apparaître le comportement d'une personne dans des conditions susceptibles de lui porter préjudice. […] »

4. Pour aller plus loin

Pour approfondir votre recherche, d'autres fonds d'archives ainsi que des ouvrages vous permettent d'enrichir vos connaissances sur les maisons d'éducation de la Légion d'honneur et leur fonctionnement.

A. Autres fonds

Certains fonds d'archives conservés à la grande chancellerie de la Légion d'honneur peuvent éclairer la vie et le parcours d'une pensionnaire des maisons d'éducation :

- Archives de la maison d'éducation de La Tronche
- Correspondance administrative des maisons d'éducation
- Registres de gestion des maisons d'éducation

Par ailleurs, les archives de la Congrégation de la Mère de Dieu peuvent comporter des éléments relatifs aux élèves des maisons d'éducation qui étaient sous leur responsabilité avant 1881.

B. Bibliographie et sitographie

Voici une bibliographie sélective relative aux maisons d'éducation de la Légion d'honneur :

- BERTRAND Aude, *Un Château à Ecouen*, Ecouen, Association Loisirs et culture d'Ecouen, 1974, 113 pages
- BONNEVILLE de MARSANGY Louis, DUCOURTIAL Claude, BRIARD André, *Histoire de la Légion d'honneur*, Panazol, Lavauzelle, 1982, 463 pages
- BRASIER Léon, *Histoire des maisons d'éducation de la Légion d'honneur*, Paris, H. Laurens, 1912, 280 pages
- CODECHÈVRE Pierre, *Napoléon et ses « Maisons » de la Légion d'honneur*, 1972, 177 pages
- HENNERESSE Dominique, *Les Maisons d'éducation de la Légion d'honneur : insignes, médailles et récompenses*, Panazol, Lavauzelle, 2005, 237 pages
- KELCHE Jean-Pierre (sous la présidence de), *Les Maisons d'éducation de la Légion d'honneur : deux siècles d'apport à l'instruction et à l'éducation des jeunes filles : actes du colloque organisé à l'occasion du bicentenaire des Maisons d'éducation de la Légion d'honneur, Saint-Denis, 5 avril 2006*, Paris, l'Harmattan, 2007, 183 pages
- POULLE-SYMAIN Raymond, *Histoire de la Congrégation de la Mère de Dieu depuis ses origines jusqu'à nos jours (1648-1902)*, Avignon, F. Seguin, 1902, 558 pages
- ROGERS Rebecca, *Les Demoiselles de la Légion d'honneur*, Paris, Plon, 1992, 373 pages
- VARAVILLE (de) Jules, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis et des maisons de la Légion d'honneur*, Paris,

- WODEY Laurence, *Guide de recherches en histoire de la Légion d'honneur*, Paris, Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie - Saint-Remy-en-l'Eau, Monelle Hayot, 2002, 484 pages